

Mon opinion est que nous pouvons détourner de la rivière Niagara une quantité d'eau bien supérieure à celle que la commission internationale fixe dans son rapport. et c'est pour cette raison que j'ai tenu à prendre la parole aujourd'hui.

Je considère que le Gouvernement commettrait une erreur fatale s'il entraînait maintenant en négociations avec les autorités américaines, s'il leur disait que désormais le Canada n'utilisera que la quantité d'eau que le Niagara fournit actuellement aux trois ou quatre compagnies établies en territoire canadien. Quelles seraient les conséquences d'une telle détermination ? La première serait d'augmenter dans des proportions formidables la valeur des privilèges accordés à ces compagnies, privilèges que la province d'Ontario leur a conférés pour une bagatelle, car, si je ne me trompe, elles ne paient que 25 cents par année pour chaque force de cheval.

M. GERMAN : Le moins qu'elles paient au gouvernement d'Ontario, c'est 50 cents par force de cheval ; le prix varie entre 50 cents et \$1.50.

M. COCKSHUTT : Sans avoir par devers moi les pièces nécessaires, je puis affirmer que mon honorable ami se trompe.

M. GERMAN : Je suis certain de ne pas me tromper.

M. COCKSHUTT : Je crois qu'elles ne paient que 25 cents pour une partie de l'énergie. N'importe ; qu'elles paient 25 cents ou \$1.50, mon honorable ami conviendra avec moi que chaque force de cheval leur coûte bien peu cher. Ce que je tiens à signaler, c'est qu'en s'engageant envers les Etats-Unis, soit par un traité, soit autrement, à limiter la quantité d'eau qui sera utilisée à l'avenir, le Gouvernement porterait un coup terrible à l'industrie de la province d'Ontario, aux compagnies de traction qui ont besoin de ces eaux pour produire l'énergie électrique nécessaire à leurs entreprises, et aux compagnies de chemins de fer qui ne tarderont pas à substituer l'électricité à la vapeur, afin de doter le pays d'un service plus rapide et d'un matériel roulant plus conforme aux besoins de l'heure. En agissant de la sorte, le Gouvernement commettrait une grave injustice. J'espère donc qu'avant de donner suite aux conclusions de la commission des eaux limitrophes, il les mettra sérieusement à l'étude dans le but de rechercher quelles en pourraient être les conséquences par rapport à la province d'Ontario. Les conclusions de la commission me paraissent justes sous plus d'un rapport ; j'admets volontiers comme elle que la surveillance de la navigation appartient incontestablement au gouvernement fédéral et que, cela étant, l'Etat a le droit de réglementer la navigation sur le Niagara ; mais je dis qu'en continuant de puiser leur éner-

gie dans cette rivière, les compagnies ne sauraient nuire en aucune façon à la navigation, parce que l'eau étant prise au-dessous du sommet de la chute, il leur est impossible de changer le niveau de la partie navigable de la rivière. Il en serait tout autrement si les prises d'eau se trouvaient au sommet de la chute. La même observation peut se faire au sujet du niveau des eaux du lac Erié ; tant que les compagnies d'énergie électrique puiseront leur eau au-dessous du sommet de la chute, le niveau du lac restera toujours à peu près le même. Il n'y a donc pas lieu de prétendre que l'on pourrait nuire à la navigation.

Le projet de loi du ministre de la Justice repose sur un principe qui me paraît excellent. Je regrette qu'il ait cru devoir le retirer, et je me plais à croire que ce retrait n'est que temporaire. Ce principe pourrait bien ne pas tarder à constituer une sauvegarde puissante si les conditions présentes se maintenaient et surtout si nous finissons par tirer des eaux du Niagara toute la somme d'énergie à laquelle nous avons droit. Si je ne me trompe, tant que les compagnies actuellement établies pourvoient aux besoins de la province d'Ontario, besoins relativement restreints, il leur sera loisible, à la faveur des arrangements actuels, d'exporter aux Etats-Unis une partie très considérable de l'énergie qu'elle produiront ; je crois même que l'Ontario Power Company pourrait exporter la presque totalité de l'énergie produite par elle.

Que le ministre me permette de lui faire voir dans quelle situation se trouvera la province d'Ontario. Trois compagnies sont déjà formées ; certaines installations sont terminées et les autres sont sur le point de l'être. Si elles décidaient de ne répartir que le quart de leur énergie dans les parties de l'Ontario qui se trouvent à portée de transmission et de s'engager pour une vingtaine d'années à fournir le reste aux Etats-Unis à un prix déterminé, nos besoins pourrout devenir plus grands dans l'intervalle, et je crois qu'ils le deviendront ; dans ce cas, nous n'aurions que le quart de l'énergie produite et l'on exporterait le reste. En outre, grâce à l'arrangement au traité conclu avec les Etats-Unis, nous nous trouverions complètement paralysés, en ce sens qu'il ne pourrait plus être conféré de privilèges nouveaux le long des chutes du Niagara. Force nous serait de nous contenter de la faible partie de l'énergie qu'on nous fournit actuellement, tandis qu'on exporterait le reste aux Etats-Unis ; nos grandes voies ferrées et les compagnies de traction, dont les besoins augmentent sans cesse, ne pourraient tirer d'énergie électrique ni du Niagara ni du lac Erié, à l'escarpement de Welland, où l'on pourrait, sans défigurer le paysage, puiser la force motrice tout aussi avantageusement qu'aux chutes du Niagara. En quelque endroit que l'on établisse la prise d'eau, il faudra nécessairement changer un peu le

M. COCKSHUTT.